



ACTIVITÉS DES ORGANISMES

DÉJEUNER DU S.A.B.

Le **mercredi 15 février à 9h15** se tiendra notre déjeuner mensuel (3^e mercredi) et suite au déjeuner, vous aurez l'opportunité de participer à une activité. Pour le petit jeu, une photo ancienne de vous est nécessaire, elle vous sera remise à la fin. Un prix sera offert pour la participation. Cette invitation s'adresse à nos bénévoles ainsi qu'aux personnes de 55 ans et plus du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville et se déroulera au 1030, rue Notre-Dame à Saint-Rémi. Une **réservation est obligatoire** car les places sont limitées et qu'un coût de 3\$ vous sera exigé à la porte. Informations : Ginette au **454 454-6567**.

CENTRE DE FEMMES LA MARG'ELLE

Événement « La Saint-Valentin »

Parlez-nous de votre relation. Nous allons échanger ensemble sur nos relations que ce soit une relation amoureuse ou amicale.

Date : le **mardi 14 février de 9h00 à 11h30**

Coût : gratuit.

SOURIRE SANS FIN

Atelier ISO parents 6-12 ans : l'intimidation et la gestion des conflits

Sourire sans Fin vous invite à assister à une rencontre gratuite qui se tiendra le **mercredi 8 février de 9h00 à 11h00**. La rencontre aura lieu dans les locaux de l'organisme au 2A, rue Sainte-Famille. Informations ou inscription : Valérie Brousseau-Dubé au **454 454-5747**.

CERCLE DE FERMÈRES SAINT-RÉMI

En collaboration avec le Domaine Saint-Rémi, nous organisons pour la Journée de la Femme un « déjeuner-causerie-bénéfice » le **mercredi 8 mars de 8h30 à 11h00** au Domaine, situé au 100, rue Lemieux. Invitée : Louise Trudeau-Lefrançois se raconte... Coût : 15\$. Billets limités. Déjeuner mixte. Informations : Yvette au **450 992-6120**. (5\$ par billet vendu sera remis à la Fondation CHCL, destiné au cancer du sein.) Venez célébrer avec nous pour une bonne cause! *Une belle sortie à s'offrir.*

Pour plus d'informations : www.ville.saint-remi.qc.ca

L'Écho DE SAINT-RÉMI



LE CAMPAGNOL Groupe d'entraide et milieu de vie en santé mentale

Activités pour la semaine du 6 au 9 février :

Le lundi 6 février à 13h00 : modèle à coller/casse-tête 3D

Le mardi 7 février à 10h00 : distribution de trac
13h00 : on s'organise

Le mercredi 8 février à 13h00 : la jasette

Le jeudi 9 février : activité ludique

Informations : Nicole ou Mathieu au **450 454-5121**.

DÉJEUNER CHEVALIERS DE COLOMB

Le dimanche 29 janvier dernier s'est tenu le dernier déjeuner de l'année 2016-2017. L'exécutif des Chevaliers de Colomb du Conseil St-Rémi tient à remercier tous les gens qui ont assisté à nos déjeuners ainsi que tous les bénévoles des organismes qui ont participé à ces déjeuners durant cette saison.

Club FADOQ Saint-Rémi

Souper Saint-Valentin, le 15 février à 18h00. Souper chaud et froid. Coût : 22\$ membre et 27\$ non-membre. Une consommation gratuite et de la danse pour les personnes qui auront participé au souper. Réservation : Jeannine Lefrançois au **450 454-9848** ou Jocelyne Viau au **450 454-1227**.



**Prochaine séance
du conseil municipal**
20 / 02 / 2017
20h00

**Prochaine séance
de la Cour municipale**
16 / 02 / 2017
9h00 et 13h30

Mairie
450 454-3993
105, rue de la Mairie,
Saint-Rémi (Québec)
J0L 2L0

Heures d'ouverture
du lundi au jeudi de
8h00 à 12h00 et de
13h00 à 16h30
Vendredi de 8h00 à
13h00

Bibliothèque
Heures d'ouverture
du mardi au vendredi
de 14h00 à 21h00
Samedi de 13h00 à
16h00

Écocentre :
Fermé

**Réservation de salle
centre
communautaire**
450 454-3993 poste 0

**Déneigement routes
numérotées**
Ministère des transports
514 990-5351

En cas d'urgence
En dehors des heures
d'ouverture, composez
le 450 310-4141

L'Écho

DE SAINT-RÉMI

Le 3 février 2017
VOL. 21 NO. 04

LA VILLE VOUS INFORME...

SEMAINE DE RELÂCHE

Les inscriptions auront lieu jusqu'au 20 février. Visitez le www.ville.saint-remi.qc.ca/loisirs/programmation-loisirs pour l'inscription en ligne, les modalités ainsi que les descriptions complètes des sorties.

Lundi 27 février : Centre des Sciences de Montréal

Mardi 28 février : Cache à l'eau

Mercredi 1^{er} mars : Zoo de Granby

Jeudi 2 mars : glissades sur tubes au Mont Avila

Vendredi 3 mars : Expo-rail et cinéma Dix30

JOURNÉE PLAISIRS D'HIVER

Activités gratuites pour tous
Samedi 18 février, de 13h00 à 16h00,
parc Jean-Paul-Ferdais (69, rue des
Merisiers)

Durant cette journée bien remplie, toute la famille pourra profiter gratuitement d'activités qui bougent! Il y aura entre autres : trampoline-bungee, bataille de boules de neige Yukigassen, glissade sur tubes, mini stade de deck-hockey, tire d'érable, promenades en carriole et circuit de VTT électriques.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENTS DES ORGANISMES

Contrairement à la rumeur, nous tenons à vous informer que la Ville favorise le maintien des activités de financement existantes pour les organismes. À cet effet, elle a réduit le taux de location du ROSR pour les bingos et a conservé l'entente avec les Chevaliers de Colomb pour la tenue des déjeuners. Nous profitons de l'occasion pour vous mentionner que les travaux de rafraîchissement du centre communautaire avancent bien et qu'ils se déroulent selon l'échéancier prévu.

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle général de perception des taxes pour l'année 2017 (Article 503 LCV)

Avis public est donné par la soussignée, Hélène Chèvrefils, trésorière de la Ville de Saint-Rémi, à tous les contribuables de la Ville que :

- le rôle général de perception des taxes municipales pour l'année 2017, a été déposé au bureau de la trésorière de la Ville le 26 janvier 2017;
- il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais requis par la loi et ceux-ci seront payables en tout ou en partie selon ce qui est prévu au règlement # V 646-2016-00 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2017.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes est prié de se présenter à la Mairie où une copie de ce compte lui sera remise.

Donné à Saint-Rémi, ce 3 février 2017
Hélène Chèvrefils, CPA auditrice CA Trésorière



« 2^e PROJET »

AVIS PUBLIC
Règlement # V 467-68-16 modifiant le règlement de zonage # V 467-07
et ses amendements (zone H-1 et Projet intégré résidentiel)

AVIS PUBLIC adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum. Second projet de règlement # V 467-68-16 adopté le 16 janvier 2017 modifiant le règlement de zonage # V 467-07.

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Suite à l'assemblée publique de consultation tenue le 16 janvier 2017, le Conseil a adopté le second projet de règlement # V 467-68-16 modifiant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements (*Zone H-1 et Projet intégré résidentiel*).

2. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de l'ensemble du territoire de la Ville de Saint-Rémi afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet peuvent être obtenus à la Mairie, au 105 rue de la Mairie à Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0, durant les jours et heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 13h00.

Une copie du second projet peut être obtenue sans frais par toute personne qui en fait la demande à la Mairie aux mêmes jours et heures précités.

3. Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone (ou le secteur de zone) d'où elle provient ; et le cas échéant, mentionner la zone (ou le secteur de zone) à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue au bureau de la Ville de Saint Rémi, au 105 rue de la Mairie au plus tard le 13 février 2017 à 16h30;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes :

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle ;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 16 janvier, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

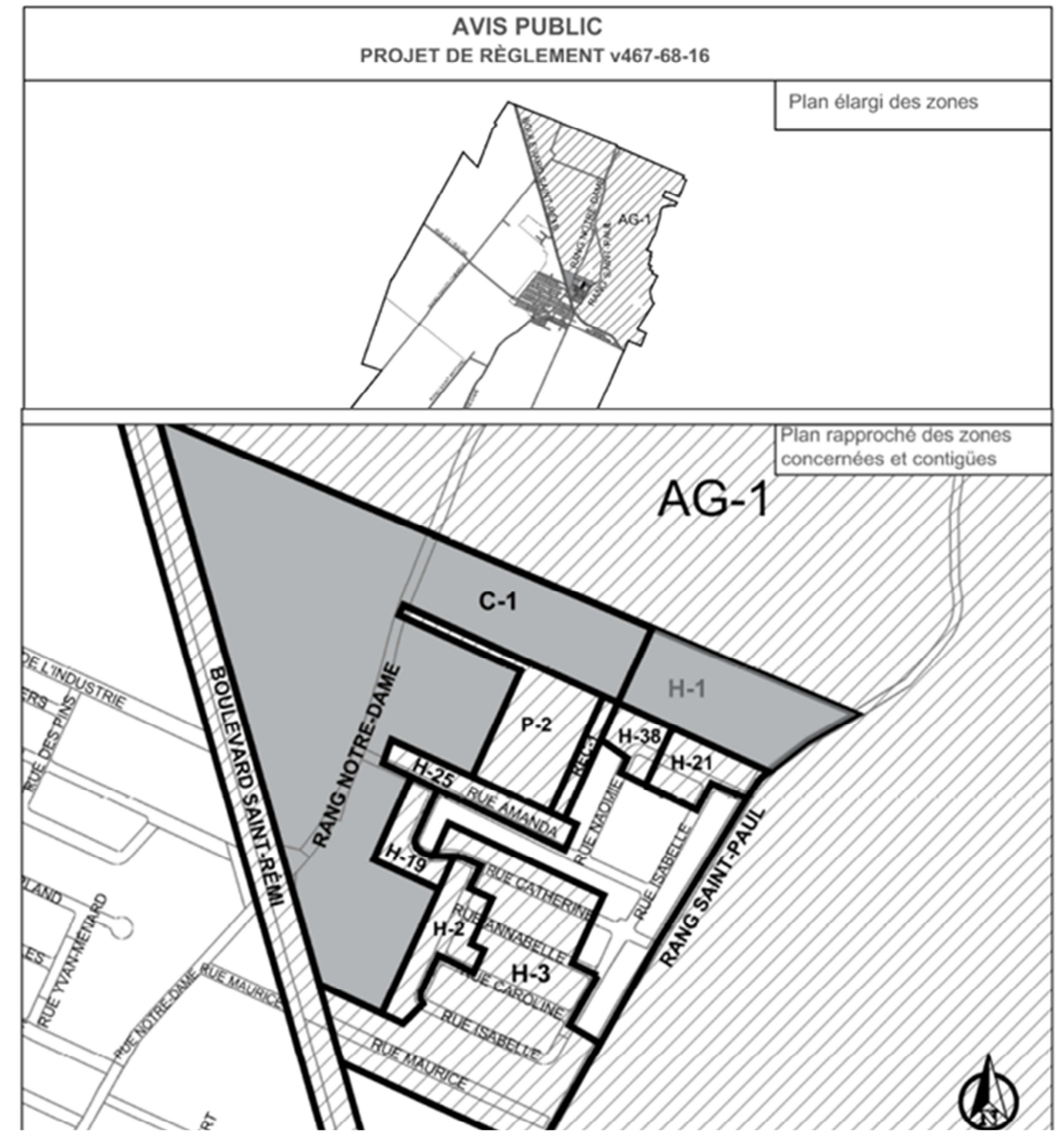
5. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Le second projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité à la Mairie, 105, rue de la Mairie à Saint Rémi (Québec) J0L 2L0, durant les jours et heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 13h00.

7. Résumé du second projet, description des zones concernées et plan

Le second projet de règlement # V 467-68-16 se résume comme suit :

- Revoir la définition de « projet intégré » ;
- Revoir les normes applicables aux projets intégrés résidentiels;
- Agrandir la zone H-1 à même la zone C-1;
- Revoir la grille des spécifications de la zone H-1 afin de permettre des bâtiments d'habitation unifamiliale de types jumelés et contiguës sous forme de projet intégré.



Il est possible de consulter un plan des secteurs concernés en vous présentant aux heures normales de bureau soit de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi; et entre 8h00 et 13h00 le vendredi, au 105, rue de la Mairie, Saint-Rémi. (réf. : *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* - art.130).

DONNÉ À SAINT-RÉMI, ce 3 février 2017
Diane Soucy, OMA Greffière